

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 25 Juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 19 Juin 2024. Présents :** AUGER Catherine, , CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine **Excusés :** BARBIER Daniel (Pouvoir à Guyot J.), BARBIER Roger, BERNARD Colette (Pouvoir à Rollin P.), BORNET Carole (Pouvoir à Thevenard P.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MOREAU Alain (Pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara Alice (Pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (Pouvoir à Martin M.), SIMONNET Pascale (Pouvoir à Vincent M.) **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, LEROY Anne, THEVENET Pascal
Secrétaire de séance : VENUAT Eric **En exercice :** 44. **Présents :** 26 **Votants :** 35

6. Affaires Générales : Convention de mise à disposition du terrain du port à la Commune de Decize pour l'implantation de la Gabarre

L'association Decizoise « Les Ligéries », qui propose des balades sur la Loire et les canaux à bord de bateaux traditionnels, a sorti de l'eau l'une de ses embarcations « la Nivernaise » au Port de la Jonction car elle n'était plus en état de naviguer. Celle-ci est depuis stockée sur un terrain géré par la CCSN.

Le bureau communautaire, pour des raisons de sécurité, a refusé le don de la Gabarre « la Nivernaise » proposé par l'association « Les ligéries ». L'association s'est adressée auprès de la Commune de Decize qui a accepté ce don à la condition que la Gabarre puisse être maintenue au port.

Il conviendrait de formaliser une convention de mise à disposition de l'emprise foncière entre la Communauté de Communes et la Ville de Decize.

Cette convention fixerait, entres autres, les conditions de sécurité incombant à la Ville de Decize.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'accepter** cette convention de mise à disposition
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer cette Convention

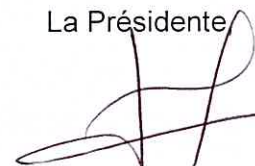
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 25 Juin 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 27/06/2024
Et de la publication le 27/06/2024

La Présidente

La Présidente



R. ROY